

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 170

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 2 du projet de loi qui donne à l'exécutif la possibilité de réinstaurer un passe sanitaire aux frontières du territoire national, alors qu'il s'est avéré parfaitement inefficace. En effet, à la septième vague de l'épidémie, il devient évident que le vaccin à une, deux, trois ou quatre doses, n'empêche en rien la transmission des variants successifs. Ainsi, soit on exige, comme certains pays, un test négatif à la COVID19 pour tous les entrants sur le territoire national sans faire de différence entre vaccinés ou non-vaccinés, en cas de crise très grave soit on prend acte, enfin, de l'échec total de cette usine à gaz qui permet aux personnes vaccinées d'entrer sur le territoire tout en transmettant le virus. Ce projet de loi aurait pu avoir le mérite de tirer les effets du fiasco des dernières années (confinement avec ses dommages économiques et psychologique collatéraux, interdiction faite au médecin de prescrire des traitements ayant fait leurs preuves, omerta sur les effets secondaires des vaccins...). Pourquoi rien sur la réintégration des 15 000 soignants suspendus sans traitement alors que l'hôpital manque cruellement de bras et que parallèlement le Gouvernement a fermé des lits ? Pourquoi rien sur la nécessaire suppression du passe sanitaire à l'hôpital qui, selon la fédération hospitalière de France, coûte 60 millions d'euros par mois, qui ne protège en rien du virus transmissible par les vaccinés et qui dissuade un grand nombre de Français de se soigner et d'accompagner leurs proches ? Pourquoi rien sur la gratuité des tests ?...